

## DELIBERATION

### REUNION DU 19 FEVRIER 2018

Convocation du 13 février 2018

Affichage du 20 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 février, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été légalement convoqué à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J.C. FOUQUET, J. CHEUL, C. PICHOT, F. TANTY, adjoints,  
D. BAËTE, G. BOUAZIZ, T. HERNANDO (arrivé à 21 H 15), D.  
LEJEUNE, B. LEMAIRE, F. RIBOUST.

Était absente excusée : M.P. PLANTÉ

#### **Élection du secrétaire de séance**

J.C. FOUQUET est élu secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2018**

F. TANTY souligne que concernant le parc médiéval, il a dit « pourrait être implanté » au lieu de « sera implanté ».

Aucune autre observation n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, le maire indique aux conseillers qu'il a reçu une demande de T. HERNANDO qui souhaiterait disposer de la salle polyvalente pour un stage de batterie, à destination d'enfants, pendant les prochaines vacances scolaires (1 heure le matin - 1 heure l'après-midi, du lundi au vendredi). S'agissant d'un prêt de la salle à titre gratuit dans le cadre d'une activité professionnelle, le maire demande leur avis aux conseillers.

Après discussion, il est décidé d'accorder l'utilisation de la salle polyvalente à T. HERNANDO pour y dispenser un stage de batterie, pendant les vacances scolaires, à titre exceptionnel, et sur présentation d'une attestation d'assurance.

#### **Convention pour le périscolaire avec la CdC Portes Euréliennes**

Les conseillers ont été destinataires du projet de convention, rédigé avec l'aide de Chartres Métropole.

Le maire rappelle que la commune, du fait de sa sortie de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes, a récupéré la compétence enfance jeunesse, et doit assumer le service périscolaire, à savoir la garderie et les taps.

Le maire précise que la commune ne prête aucun local pour ces services, la garderie étant organisée au centre de Changé, et les taps dans les locaux de l'école. Par ailleurs, cette convention serait signée jusqu'au 31 août 2018.

Le maire évoque une réunion, ce matin, à Epernon, avec Chartres Métropole, les communes de Bouglainval, Maintenon, Houx et Chartainvilliers.

Il était question plus précisément du personnel employé pour le périscolaire. Le maire précise que les communes de Bouglainval et Maintenon ont décidé de reprendre la compétence, la commune de Houx l'ayant déjà reprise. Il leur a été demandé de reprendre le personnel, pour des équivalents temps plein. Les communes de Bouglainval et Maintenon ne sont pas d'accord pour reprendre tous les agents (certains n'assurant pas une qualité de services suffisante). La prochaine réunion à ce sujet est prévue le 15 mars.

Le maire précise ensuite que le calcul des coûts a été affiné avec l'aide des services de Chartres Métropole. Le tarif proposé semble plus cohérent.

La convention sera présentée au conseil communautaire du 22 février.

G. BOUAZIZ demande ce qu'il en est des vacances scolaires. Le Maire répond que les mercredis et petites vacances (c'est-à-dire l'extra scolaire) est géré par Chartres Métropole. Dans un premier temps, une convention sera passée avec la CdC des Portes Euréliennes. Les familles auront le choix des sites sur le secteur de Portes Euréliennes, ou sur Chartres.

Une garderie va ouvrir à Maintenon.

F. TANTY note que la convention mentionne une prestation temporaire. Il s'interroge sur le caractère régulier vis-à-vis du Code des Marchés Publics. Il est répondu que la CdC conventionne avec les P.E.P. Cependant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, la commune reprend la compétence et la prestation de services.

Le maire précise que les communes de Maintenon et Bouglainval vont signer la même convention que nous.

Le maire précise que 20 à 25 enfant pars jour en moyenne vont à la garderie ; la restauration accueille environ 40 enfants par jour.

En septembre, trois solutions sont possibles :

- La convention est prorogée,
- Les services périscolaires sont assurés à Maintenon. Sur ce point, F. TANTY évoque le risque de désinscription d'enfants sur le R.P.I.,
- La commune reprend la compétence, et crée son service de garderie (Le maire précise qu'il doit reprendre contact avec Chartres Métropole pour étudier cette possibilité).

C. PICHOT regrette que le bien-être des enfants ne soit pas la priorité. Elle estime que l'on est en train d'isoler les enfants de Chartainvilliers, au sein du R.P.I. Elle propose d'effacer le paragraphe de non-reconduction de la convention, et de proposer de pérenniser la convention pour le bien des enfants.

T. HERNANDO arrive à 21 h 15.

B. LEMAIRE propose que l'on ajoute pas de reconduction « tacite ».

Le Maire répond que cela peut être noté dans la délibération.

Les conseillers, par 10 voix pour, (C. PICHOT ne souhaite pas prendre part au vote) autorise le maire à signer la convention, telle qu'elle leur a été présentée, en précisant dans le paragraphe 1.2 Durée : Il n'est pas envisagé de reconduction **tacite** de la présente convention.

F. TANTY exprime que le problème de la cantine va également se poser rapidement. Il précise que Changé est la seule cantine de la CdC Portes Euréliennes. L'activité à Changé est fortement diminuée.

### **Modification des statuts de Chartres Métropole pour prise de compétence GEMAPI**

Le Maire expose que le conseil Communautaire de Chartres Métropole a approuvé la modification des statuts en intégrant la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer que cette modification de statuts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la modification des statuts de Chartres Métropole, suite à la prise de la compétence GEMAPI.

### **Demande de subvention au Fonds Départemental de Péréquation**

Comme chaque année, le Maire propose au conseil de demander une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation, pour les travaux et achats 2018.

Le conseil donne un accord unanime.

### **Election d'un délégué à la CLECT de Chartres Métropole**

Le Maire expose qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué de la commune à la Commission d'Évaluation de Transfert de Charges, au sein de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

J. CHEUL se présente comme candidate.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret, donne les résultats ci-après :

- J. CHEUL : 10 voix
- F. TANTY : 1 voix

Madame J. CHEUL est élue déléguée de la commune à la Commission d'Évaluation de Transfert de Charges, au sein à la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

### **Intégration fiscale progressive des montants de base pour la C.F.E.**

Le Maire expose que Chartres Métropole a délibéré le 28 septembre 2017 pour mettre en place une convergence des bases minimum de contribution foncière des entreprises (CFE) pendant une durée de dix ans, afin d'éviter une augmentation significative des cotisations de CFE des contribuables qui relèvent de ce dispositif.

Afin que les contribuables de la commune bénéficient de cette possibilité, le conseil municipal doit adopter une délibération de convergence des bases minimum de CFE, pour une durée de 10 ans.

F. TANTY pense que les taux sont très disparates au sein de Chartres Métropole. Le taux CFE devrait doubler sur 10 ans pour la commune. L'impact financier est très important pour les petites entreprises.

Le conseil municipal donne un accord unanime à l'instauration de l'intégration fiscale progressive des montants de base minimum, et fixe la durée de cette intégration à 10 ans.

### **Questions diverses**

Le retour de la semaine à 4 jours a été voté par le conseil d'école, le 13 février dernier. Cette décision doit être signifiée à l'Académie avant le 23 février.

Le Maire informe les conseillers que Chartres Métropole nous a octroyé une dotation de solidarité communautaire pour l'année 2018, d'un montant de 24.057,61 euros, qui sera versée mensuellement.

C. PICHOT évoque l'aire de loisirs qui serait à équiper. Le Maire répond que c'est en cours.

D. BAËTE évoque un city park ou un mini stade.

Le Maire souhaite remercier les agents communaux pour leur disponibilité durant les intempéries, ainsi que Mathieu DEVEZE qui a beaucoup aidé pour le déneigement. Il y a eu un certain nombre de mails d'administrés satisfaits. F. TANTY exprime qu'on ne peut que se joindre à ces messages.

Le Maire évoque ensuite la réunion publique de samedi 17 février, relative au Plan Local d'Urbanisme, qui a permis des échanges avec les administrés.

### **Tour de tapis**

C. PICHOT : A assisté à la réunion du Comité de Jumelage du Canton de Maintenon.

Évoque son article dans la Voix du Frou, relatif aux déjections canines.

F. TANTY : demande où en sont les archives numérisées de la commune ; le maire répond qu'on en a reçu une partie.

Évoque un reportage sur le risque encouru à cause de canalisations d'eau en PVC. Propose de diligenter une étude à différents points de la commune, afin d'avoir des analyses plus précises à ce sujet que l'A.R.S.

F. RIBOUST : Évoque la réunion publique de samedi, qu'il a trouvée très intéressante. Demande quelle est la suite pour le P.L.U. Le maire répond que le règlement et la cartographie devraient être présentés début avril. Une réunion du conseil municipal sera organisée, puis il y aura l'enquête publique. Hormis d'éventuels refus administratifs, le P.L.U. devrait être adopté d'ici la fin de l'année.

B. LEMAIRE : Évoque la proposition de mutuelle groupée dans la Voix du Frou. Le Maire précise que l'étude se fera par le biais du C.C.A.S. ; 3 ou 4 organismes seront démarchés.

D. BAËTÉ : demande si les administrés se sont manifestés pour la balade thermographique de demain soir. Le Maire répond qu'une quinzaine de personnes se sont inscrites. Il précise que 6 ou 7 clichés seront faits. Puis une réunion est prévue pour les personnes qui souhaitent avoir des conseils.

S'interroge sur l'amélioration de la communication aux administrés, en cas d'intempéries. Il évoque le site internet (mais tout le monde n'a pas internet), ou un envoi groupé de SMS (voir pour une déclaration à la CNIL).

La séance est levée à 22 h 35.